



Soutenance de mémoire de MA en sciences sociales - pilier géographie - de

JEANDUPEUX NICOLE

Professeur: Söderström OLA

Expert: Planas PEDRO

Intitulé du mémoire:

Le développement du housing first à Neuchâtel : la prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques

La soutenance aura lieu en FLSH le **21 septembre** 2017 à **11h00** dans l'alvéole **B.1.38**

RESUMÉ

Ce travail de mémoire cherche à comprendre le développement du housing first pour les personnes atteintes de troubles psychiques dans la ville de Neuchâtel. Pour ce faire, il retrace les différentes conceptions de prise en charge des personnes atteintes de troubles psychiques et les formes spatiales qui en découlent selon les époques. De grandes institutions régionales à l'extérieur des centres urbains (les asiles) ont fait place à de petites entités locales réparties en ville puis à une prise en charge dans les lieux de vie ordinaires des personnes. C'est à cette dernière conception que s'intéresse ce travail, celle des soins en réseau, dans laquelle les personnes ne sont plus institutionnalisées mais prises en charge à l'extérieur par une équipe pluridisciplinaire dans les lieux de vie ordinaires tels les logements. Dans cette conception, disposer d'un logement devient central et participe, tout comme le suivi d'un traitement par exemple, à la stabilisation et à l'équilibre des personnes car le logement favorise les interactions ainsi que l'autonomie. Dès lors, le principe du housing first apparait pour permettre aux personnes atteintes de troubles psychiques sans logement de pouvoir en avoir un sans devoir passer par des étapes intermédiaires.

En Suisse, les soins en réseau ne sont pas encore très répandus et le principe du housing first encore moins. A Neuchâtel, la prise en charge privilégie l'institutionnalisation des personnes malgré la volonté de certains acteurs de développer le housing first. Pour comprendre le fait que le housing first pour les personnes atteintes de troubles psychiques est peu développé, ce travail de mémoire se focalise sur l'offre de logements nécessaire à la mise en place d'un tel programme. Dans un premier temps, une analyse des facteurs structurels est réalisée. Autrement dit, la politique du logement, le marché du logement, la politique de la santé ainsi que la politique sociale qui favorisent ou non l'accès au logement pour les personnes atteintes de troubles psychiques sont analysées. Dans un deuxième temps, suite aux éléments exposés dans l'état de l'art des travaux en géographie de la santé mentale ainsi qu'aux concepts développés, les représentations sociales

des bailleurs à propos des personnes atteintes de troubles psychiques sont analysées afin de voir si cela entrave le housing first.

Il ressort de l'analyse que les politiques publiques constituent des obstacles au housing first en ne favorisant pas l'accès au logement des personnes atteintes de troubles psychiques. Dans la politique du logement, seul le fait de garantir des logements d'utilité publique permet en théorie de faciliter l'accès au logement des personnes atteintes de troubles psychiques car elles sont souvent vulnérables économiquement. Par ailleurs, la pénurie de logements en ville de Neuchâtel accentue les difficultés d'accès au logement pour ces personnes. Concernant la politique de la santé, celle-ci privilégie l'institutionnalisation et soumet les acteurs de la santé à des coupes budgétaires, ce qui ne favorise pas la mise en place du housing first. Enfin, la politique sociale prône également l'institutionnalisation. Concernant les bailleurs, mise à part la gérance communale qui semble consciente de son rôle social, il semble que leurs représentations sociales à propos des personnes atteintes de troubles psychiques constituent un obstacle au housing first. Par ailleurs, la recherche du profit des gérances privées représente un obstacle supplémentaire car elles sont réticentes à louer des biens à des personnes vulnérables économiquement.